

# Conditions générales **de vente**

## **1. ACCEPTATION DES CONDITIONS**

Toute commande est soumise à nos seules conditions générales de vente nonobstant toutes conditions générales propres à l'acheteur. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et en accepter toutes les clauses, sauf stipulation expresse contraire. Toutes conditions générales contraires aux présentes ne lieront les parties que si elles sont acceptées par GOgreen srl et par écrit.

Les présentes conditions générales s'appliquent pour toute vente conclue en Belgique et nous nous réservons le droit de modifier ces conditions générales à tout moment.

Néanmoins, les contrats en cours restent soumis aux conditions applicables au moment où la vente est conclue.

## **2. PAIEMENT ET RÉCLAMATIONS**

Un acompte de 30% est demandé à la signature du bon de commande. L'intégralité du solde restant devra être effectué à la livraison.

Si le paiement est effectué via un organisme de crédit lié à GOgreen, L'attestation de livraison doit être remise le jour de la livraison.

Les factures sont toujours payables à notre siège social : avenue de l'Union 25A1 4432  
Ans

Les réclamations concernant les factures doivent être introduites par courrier recommandé à notre siège social dans les 2 jours de leur envoi à défaut de quoi ces dernières seront considérées comme acceptées. Il est expressément convenu que

l'acheteur ne pourra suspendre ses paiements en cas de litige survenant entre parties dès lors que nous sommes disposés à exécuter valablement nos propres obligations.

### **3. TRANSPORT ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ/LIVRAISON/RUPTURE DE STOCK/ PRIX**

#### **3.1. Transport et transfert de propriété**

A la demande de l'acheteur le transport pourra être effectué par nos soins. Les risques de perte ou de détérioration sont à charge du vendeur jusqu'à la livraison devant le domicile de l'acheteur.

Le transfert de propriété, à votre profit, s'effectue lors du paiement intégral en principal et frais. Nous nous réservons par ailleurs le droit de reprendre les marchandises non payées à l'échéance de la facture après vous avoir donné un dernier délai de 30 jours afin de régler les sommes dues.

#### **3.2. Livraison**

La livraison de tout achat ou matériel se fait au rez de chaussée de l'habitation ou immeuble avec un accès aisé au bâtiment. Toute demande complémentaire doit se faire sur demande et acceptée au départ et par écrit par la srl GOgreen.

La livraison est prévue au niveau de la rue. Afin de prévoir un stationnement aisé du camion de livraison et un déchargement efficace, un emplacement de parking de 10 à 15 mètres (en fonction de l'usage ou non d'un lift) doit être réservé. La réservation de cet emplacement ainsi que sa signalisation sont à charge de l'acheteur.

Dans le cas d'une commande, l'acheteur a 30 jours maximum pour accepter une date de livraison proposée par GOgreen srl. Au-delà de ces 30 jours des frais de stockage de 150 euros par mois entamé seront comptés aux frais de l'acheteur.

Néanmoins, la demande de report de livraison faite moins de 5 jours avant la date de livraison prévue entraînera :

- Un nouveau délai de livraison semaines en vue de permettre au vendeur de réorganiser la livraison ;
- Si le report a lieu moins de 48h avant la livraison, ou que l'acheteur est absent le jour de la livraison, le paiement de 100 € d'indemnité sera d'application.

En cas de non-respect, par le vendeur, de la date de livraison, l'acheteur dispose de 8 jours pour exiger, par courrier recommandé à notre siège social et par mail au point de vente, l'exécution de sa commande dans un délai de 20 jours ouvrables. A défaut de livraison dans ce délai par le vendeur, l'acheteur pourra exiger la résolution de la vente par lettre recommandée et par mail au point de vente, sans préjudice de son droit de solliciter l'indemnité prévue à l'article 4.3. des présentes conditions.

Un achat ne pourra être considérée comme non livrée par l'acheteur en cas de rupture de stock chez l'un de nos fournisseurs.

En cas d'impossibilité de livraison de l'achat endéans les 6 mois suivant la signature du bon de commande pour des raisons qui vous sont propres, GOgreen srl aura le droit de considérer que vous renoncez à votre achat. Dans ce cas, les indemnités prévues à l'article 5 seront appliquées.

### 3.3. Rupture de stock

En cas de rupture de stock chez un fournisseur, l'acheteur en sera avisé et recevra un nouveau délai ou une proposition alternative.

### 3.4 Prix

Nos prix sont fermes et définitifs pendant 3 mois à dater de la signature du bon de commande.

## **4. SANCTION EN CAS DE NON RESPECT DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

### 4.1. Préalable :

Chaque partie se réserve expressément le droit de déroger aux évaluations forfaitaires ci-après mentionnées et de recourir au droit commun en prouvant l'existence et le montant du dommage effectif subi du fait de l'inexécution fautive des obligations contractuelles.

### 4.2. Retard de paiement

En cas de non-paiement à sa date d'exigibilité, toute somme due par l'acheteur et demeurée impayée sera majorée de 15 % de plein droit et sans mise en demeure à titre d'indemnité forfaitaire pour le préjudice subi , avec un minimum de principe de 100 € HTVA. Un intérêt de retard au taux légal en vigueur sera également dû à compter de l'échéance de la facture, de plein droit et sans mise en demeure préalable

#### 4.3. Retard de livraison

Tout retard dans la mise à disposition du matériel commandé par l'acheteur, lui donnera droit à solliciter une indemnité de 50 € par mois de retard sans préjudice de son droit d'établir le dommage réellement subi du fait du retard dans la livraison du bien acheté.

### **5. INDEMNITÉ DE DÉDIT**

L'annulation d'une commande par l'acheteur pourra être acceptée pour autant qu'elle intervienne dans un délai de minimum 8 semaines avant la livraison convenue et moyennant paiement d'une indemnité de dédit de 10 % du total de la commande avec un minimum de 200 €.

### **6. GARANTIE**

#### 6.1. Vice apparent - délai de contestation

Les réclamations concernant perte, dommage apparent à la marchandise livrée, livraison incomplète ou non conforme doivent, pour être prises en considération, être mentionnées sur le document de livraison au moment de la livraison.

#### 6.2. Garanties

Pour ses produits, GOgreen srl offre une garantie de 2 ans sur toutes déficiences qui sont garanties par le fabricant.

La garantie prend cours à dater du jour de la livraison de la marchandise.

La garantie ne couvre pas l'usure résultant d'une utilisation inappropriée, d'un montage incorrect par le client, d'un nettoyage inadapté, de rayures, impacts ou casse par accident. GOgreen srl ne pouvant vous garantir que les éléments de votre achat feront

encore partie de la gamme de notre fournisseur durant 10 années, GOgreen srl  
proposera alors une solution de remplacement adaptée.

Les accessoires ne bénéficient d'aucune garantie.

## **7. LITIGE**

Les tribunaux de Liège sont seuls compétents en cas de litige, sauf lorsque le contrat a été conclu avec un consommateur. Dans ce cas, il sera fait application de l'article 624 du Code Judiciaire.